

# Comment introduire la végétalisation du bâti dans les PLUi ?



L'Adivet publie des Recommandations rédactionnelles pour intégrer la végétalisation du bâti dans les PLU(i), accompagnées d'un Guide pédagogique. Elles visent à accompagner les rédacteurs des documents de planification dans la compréhension des services écosystémiques rendus par la végétalisation du bâti et leur intégration juridique dans les plans locaux d'urbanisme.

## **Donner un cadre juridique aux services écosystémiques rendues par la végétalisation du bâti**

Accueil de la biodiversité, gestion des eaux pluviales, lutte contre les îlots de chaleur urbain et apports pour la santé : la végétalisation du bâti offre une réponse concrète, pérenne et multifonctionnelle aux enjeux des villes d'aujourd'hui. Son intégration dans les documents de planification est essentielle pour l'adaptation et la résilience des villes face au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité, ainsi que pour le bien-être des habitants.

Conçues comme un catalogue de textes prêts à l'emploi et accompagnées d'un Guide pédagogique, ces Recommandations cherchent à être le plus opérationnel possible tout en laissant aux collectivités la liberté de choisir les règles qui leur correspondent.

Elles fournissent un cadre réaliste et ambitieux pour des villes plus vertes, structuré autour de quatre axes prioritaires :

- La biodiversité ;
- La gestion des eaux pluviales ;
- La lutte contre les îlots de chaleur urbains ;
- Les toitures biosolaires (toitures mixtes végétalisation et panneaux solaires).

Elles sont à destination des élus et des agents des collectivités territoriales mais également de tous les acteurs de la ville et de la planification : urbanistes, architectes, paysagistes, associations professionnelles, etc.

Liens utiles

[En savoir plus sur www.adivet.net](http://www.adivet.net)